



PRISE DE POSITION CONJOINTE SUR L'IMPACT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES SUR LES DROITS HUMAINS DANS LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE

Par le Groupe de Travail sur les droits économiques, sociaux et culturels d'EuroMed Droits

En tant qu'organisations de défense des droits humains et de la société civile travaillant sur les questions de justice économique et sociale dans la région euro-méditerranéenne, nous présentons cette prise de position à l'approche des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à Marrakech, au Maroc.

Les institutions financières internationales, le FMI en particulier, jouent un rôle crucial dans l'élaboration des politiques économiques dans la région euro-méditerranéenne, notamment dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, une région en proie à des tensions financières et à une instabilité socio-économique considérables. Les prochaines Assemblées annuelles de Marrakech sont un moment clé pour la société civile de la région pour dénoncer les politiques économiques qui violent les droits humains et appeler à des alternatives.

Les organisations qui font partie de ce groupe de travail témoignent directement ou indirectement de l'influence des institutions financières internationales dans leur travail : en voyant l'effet de leurs politiques sur les populations vulnérables ; en surveillant les développements des politiques nationales influencées par les organismes internationaux ; ou en s'engageant directement dans des actions de plaidoyer et de sensibilisation. Nous avons rassemblé nos analyses respectives dans cette prise de position conjointe, dans le but de présenter des revendications communes lors des prochaines assemblées annuelles.

LE FMI : UN ACTEUR RÉGIONAL CLÉ DOTÉ D'UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE NON DÉMOCRATIQUE

Les institutions financières internationales (IFI) agissent en tant qu'institutions multilatérales de prêt, composées de plusieurs pays membres. Le FMI est l'une des IFI les plus importantes pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), et c'est pourquoi il fera l'objet de la présente prise de position. Au cours de la dernière décennie, le FMI a signé dix-huit accords de prêt¹ avec des pays de la région MENA, notamment :

¹ UNCOVERED: THE ROLE OF THE IMF IN SHRINKING THE SOCIAL PROTECTION. (December 2022). Friedrich Ebert Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/tunesien/19559.pdf>

- Trois accords avec l'Égypte entre 2016 et 2020, avec un nouvel accord conclu en décembre 2022.²
- Quatre accords avec le Maroc entre 2012 et 2018.
- Trois accords avec la Jordanie entre 2012 et 2020.
- Trois accords avec la Tunisie entre 2013 et 2020, avec des négociations en cours pour un nouvel accord.

Enfin, le FMI et le Liban sont également en cours de négociation après qu'un accord au niveau des services ait été conclu en avril 2022.³

Le problème fondamental des IFI tels que le FMI est leur structure de gouvernance. Tout d'abord, en raison du Gentleman's Agreement historique entre la Banque mondiale et le FMI, le directeur général du FMI a toujours été européen et le président de la Banque mondiale américain.⁴ En outre, même si le FMI compte des membres dans le monde entier, le pouvoir de vote de chacun d'entre eux est très inégal puisqu'il est basé sur un système de quotas : chaque pays se voit attribuer un quota censé refléter son importance relative dans l'économie mondiale.⁵ Cela crée un déséquilibre de pouvoir disproportionné : «Les États-Unis détiennent suffisamment de droits de vote pour opposer leur veto à des décisions majeures au sein du Fonds et, avec d'autres membres du G-7 et de l'Union européenne, ils disposent d'une majorité de vote globale».⁶ Au sein du conseil d'administration, les pays du Sud sont également fortement sous-représentés parmi les 24 directeurs exécutifs.⁷

Les organisations autrices de la présente prise de position viennent de pays qui reflètent ce déséquilibre de pouvoir : Les États européens d'une part, qui ont un plus grand pouvoir de décision et d'influence sur l'orientation politique du FMI, et les États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord d'autre part, qui, bien qu'ils soient fortement affectés par les politiques du FMI, n'ont qu'un très faible pouvoir de décision.

Pour cette raison, **nous appelons à une réforme urgente de la structure de gouvernance du FMI afin qu'elle donne une représentation et un pouvoir de décision égaux et démocratiques à tous ses membres.**

CONDITIONNALITÉ DE LA POLITIQUE DU FMI

Les conditionnalités dont le FMI assortit ses prêts constituent un autre sujet de préoccupation majeur. Les conditionnalités du FMI font référence aux changements de politique exigés envers les pays confrontés à la crise économique et à la dette, afin d'approuver le prêt. Le FMI mettant l'accent sur une politique macroéconomique néolibérale axée sur les principes d'un marché ouvert et sur la croissance des investissements, les conditionnalités comprennent des politiques de réduction des coûts, connues sous le nom d'austérité, et se traduisant par la réduction du secteur public, la

² Arab Republic of Egypt and the IMF. (2023, January 10). IMF.

<https://www.imf.org/en/Countries/EGY#:~:text=Press%20Release%3A%20On%20December%2016,billion%20Extended%20Arrangement%20for%20Egypt.&text=The%20last%20Article%20IV%20Executive.to%20Arab%20Republic%20of%20Egypt>

³ IMF Reaches Staff-Level Agreement on Economic Policies with Lebanon for a Four-Year Extended Fund Facility. (2022, April 7). IMF. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2022/04/07/pr22108-imf-reaches-agreement-on-economic-policies-with-lebanon-for-a-four-year-fund-facility>

⁴ Burgisser, E. (2020). IMF and World Bank decision-making and governance. *Bretton Woods Project*.

<https://www.brettonwoodsproject.org/2020/04/imf-and-world-bank-decision-making-and-governance-2/>

⁵ A toolkit for advocacy at the International Monetary Fund. (2018, April 17). Eurodad.

<https://www.eurodad.org/imf-toolkit>

⁶ Vieira, L. (2022). Quota reform needed at IMF in order to address 21st century challenges. *Bretton Woods Project*.

<https://www.brettonwoodsproject.org/2022/10/quota-reform-needed-at-imf-in-order-to-address-21st-century-challenges/>

⁷ IMF Executive Directors and Voting Power. (2021, July 31). IMF. <https://www.imf.org/en/About/executive-board/eds-voting-power>

privatisation, la réduction de la protection sociale et la suppression des garanties en matière de droits du travail. En raison des situations économiques très graves auxquelles ils sont confrontés, les pays qui sollicitent des prêts du FMI sont en position de faiblesse lors des négociations, ce qui peut les amener à accepter des politiques susceptibles de nuire aux droits humains de leurs citoyens, en raison de leur besoin urgent d'une aide économique et financière. De même, ils peuvent être contraints d'accepter d'autres conditions de prêt injustes, comme les frais supplémentaires du FMI, les surcharges, doublant presque le coût des prêts pour des pays comme la Jordanie, la Tunisie et l'Égypte.⁸

Ainsi, la conditionnalité du FMI cible étroitement la réforme économique, sans aucune prise de conscience politique dans son approche, ce qui risque de renforcer les dynamiques nationales qui favorisent l'inégalité.⁹ La conditionnalité devrait plutôt être utilisée pour promouvoir la bonne gouvernance, la transparence, l'inclusion de la société civile, la responsabilité démocratique et l'État de droit,¹⁰ plutôt que d'être utilisée pour imposer des réformes néolibérales.

Comme les États, les IFI ont le devoir de s'abstenir de formuler, d'adopter, de financer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui contreviennent directement ou indirectement à la jouissance des droits humains, y compris dans le cadre d'accords de prêt.¹¹

La conditionnalité du FMI ne doit pas limiter la capacité d'un État à respecter les principes inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), en particulier ceux de la réalisation progressive, de la non-rétrogression et du maximum de ressources disponibles, énoncés à l'article 2, paragraphe 1 :

"Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris et en particulier l'adoption de mesures législatives".¹²

En tant qu'organisations travaillant dans l'une des régions les plus lourdement touchées par ces conditionnalités, nous pensons que la priorité du FMI devrait être de s'assurer que ses prêts ne nuisent pas aux violations des droits humains et n'y contribuent pas activement. En particulier, le FMI devrait :

- **Éliminer toute conditionnalité visant à reproduire les modèles économiques néolibéraux** et adopter à la place une approche de la conditionnalité qui promeut la **bonne gouvernance, l'espace civique, la responsabilité démocratique et l'État de droit.**
- **Garantir la transparence et l'inclusion de la société civile** dans le processus de négociation des prêts.
- **Éliminer la politique injuste des surcharges.**

⁸ EuroMed Rights. (2023, April 13). *EU member states must break with IMF's punitive loan fees - EuroMed Rights.* <https://euromedrights.org/publication/eu-member-states-must-break-with-imfs-punitive-loan-fees/>

⁹ Timothy Kaldas: *Egypt Is a Case Study in the IMF's Financial Malpractice (foreignpolicy.com)*. Can be accessed here: [The IMF Has Too Many Economists for Its Own Good – DNYuz](https://foreignpolicy.com/article/the-imf-has-too-many-economists-for-its-own-good-dnyuz/)

¹⁰ *Governance and Growth: The Role of IFIs in the MENA Region.* (2022, April 7).

<https://timep.org/2022/04/07/governance-and-growth-the-role-of-ifis-in-the-mena-region/>

¹¹ UN guiding principles on foreign debt A/HRC/20/23: Guiding principles on foreign debt and human rights | OHCHR

¹² OHCHR. (n.d.). *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.*

<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

AUSTERITÉ

L'austérité ou la consolidation fiscale sont des politiques qui visent à réduire les dépenses publiques et sont souvent mises en place en période de crise financière. Elles peuvent entraîner des coupes dans la protection sociale, la suppression des subventions pour l'alimentation et les biens de base, des mesures de flexibilisation du travail, la réduction du secteur public, etc.

Dans le cadre de la conditionnalité politique exigée par le FMI, des mesures d'austérité sont presque toujours demandées. Le FMI lui-même prévoit qu'en 2023, l'austérité touchera 85 % de la population mondiale.¹³ Les mesures d'austérité sont monnaie courante dans la région euro-méditerranéenne, et le FMI joue un rôle crucial dans la région MENA. Cela s'est traduit, par exemple, par une diminution de la part du financement de l'éducation et de la santé en Tunisie, une diminution de la part des dépenses de santé publique en Jordanie, et une augmentation brutale des factures d'électricité pour les secteurs les plus pauvres et à revenus moyens en Égypte, en raison de la suppression des subventions.¹⁴

Les mesures d'austérité - surtout lorsqu'elles sont imposées en période de récession - peuvent avoir des effets dévastateurs sur la majorité de la population, en particulier sur les groupes les plus vulnérables, et exacerber les inégalités sociales. Ces mesures menacent gravement la jouissance des droits économiques et sociaux et vont à l'encontre des principes susmentionnés de réalisation progressive, de non-rétrogression et de disponibilité maximale des ressources. En effet, elles limitent la capacité d'un État à investir dans la réalisation progressive de divers droits consacrés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tels que les droits du travail, le droit à la sécurité sociale, les droits à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie adéquat. Alors que les États sont généralement les premiers responsables, si les IFI prescrivent des réformes économiques ayant des effets négatifs prévisibles sur les droits humains, elles se rendent complices de ces violations.¹⁵

Contrairement aux récits dominants promus par des institutions comme le FMI, il existe des alternatives à l'austérité. L'augmentation de la fiscalité progressive, l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale et des revenus contributifs pour la protection sociale, l'élimination des flux financiers illicites et l'adoption d'un cadre macroéconomique plus accommodant sont quelques-unes des alternatives qui vont dans ce sens.¹⁶

Par conséquent, en tant qu'organisation témoin des effets de l'austérité dans les contextes avec lesquels nous travaillons, nous demandons au FMI de :

- **Mettre fin immédiatement à toutes les mesures d'austérité exigées dans le cadre de la conditionnalité des négociations de prêts.**
- **Approfondir sa propre analyse selon laquelle l'austérité en temps de crise n'est pas efficace pour réduire la dette et réajuster sa politique d'austérité en conséquence.¹⁷**

¹³ *End Austerity: A Global Report on Budget Cuts and Harmful Social Reforms in 2022-25 - World.* (2022, September 28). ReliefWeb. <https://reliefweb.int/report/world/end-austerity-global-report-budget-cuts-and-harmful-social-reforms-2022-25>

¹⁴ *The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia - Oxfam Policy & Practice.* (2020, October 29). Oxfam Policy & Practice. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-gendered-impact-of-imf-policies-in-mena-the-case-of-egypt-jordan-and-tunisi-620878/>

¹⁵ A/74/178, para. 7

¹⁶ *Austerity: The New Normal A Renewed Washington Consensus 2010-24* | socialprotection.org. (n.d.). <https://socialprotection.org/discover/publications/austerity-new-normal-renewed-washington-consensus-2010-24>

¹⁷ Ghosh, J. (2023, April 21). *Schizophrenia at the IMF.* Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/imf-acknowledges-austerity-does-not-lead-to-debt-reduction-by-jayati-ghosh-2023-04>

- Réaliser régulièrement des **évaluations de l'impact de ses politiques sur les droits humains, notamment en y associant la société civile**, afin que des mesures correctives puissent être prises lorsque des impacts négatifs sur les droits humains sont identifiés.

LA PROTECTION SOCIALE

Souvent intégrées à l'austérité, les coupes dans la protection sociale sont l'une des mesures les plus préoccupantes pour les personnes vulnérables. Lors des négociations de prêts avec les pays, en particulier dans la région MENA, le FMI a souvent exigé des changements de politique visant à réduire l'accès universel à la protection sociale.¹⁸ Historiquement, le FMI n'a encouragé aucune forme de protection sociale. Cependant, avec la publication de la *Stratégie d'engagement du FMI en matière de dépenses sociales* en 2019,¹⁹ le Fonds a reconnu la nécessité d'augmenter les dépenses sociales pour soutenir les groupes vulnérables. Néanmoins, sa position reste problématique, car elle vise à remplacer les systèmes de protection sociale universels par des politiques d'aide sociale ciblées afin d'atténuer le déficit budgétaire et contrebalancer l'effet de l'austérité sur les personnes extrêmement pauvres. Cette approche exclut la majorité de la population des mesures de protection sociale et ne remet pas en question de manière structurelle la façon dont la politique fiscale devrait aborder la protection sociale non pas comme une forme d'atténuation, mais parce qu'il s'agit d'un droit humain.²⁰ Il est de la responsabilité de l'État de mettre en œuvre un système de protection sociale universel qui promeut la justice sociale, par l'utilisation de planchers de protection sociale qui garantissent la sécurité du salaire minimum et des niveaux de vie décents, non seulement pour les plus pauvres et les plus vulnérables, mais aussi pour la classe moyenne qui a besoin d'être protégée contre les divers risques de perte de moyens de subsistance.

Par conséquent, **nous demandons au FMI de mettre fin à la promotion de la protection sociale ciblée** ainsi qu'à toute mesure susceptible d'affaiblir les systèmes de protection sociale universelle, et de **promouvoir plutôt des mesures visant à atteindre progressivement la protection sociale universelle**.

FMI ET GENRE

Les mesures d'austérité telles que la réduction des dépenses sociales et la diminution du secteur public ont un impact significatif sur les femmes, car elles affectent les secteurs les plus vulnérables de la population, où les femmes sont majoritaires. On peut le constater dans toute la région euro-méditerranéenne, où des mesures néolibérales sont mises en œuvre par les gouvernements, avec des conséquences désastreuses pour les femmes et d'autres groupes vulnérables.

Même si le FMI a fait quelques progrès ces dernières années pour reconnaître les liens entre politiques économiques et leurs impacts sur les femmes, il existe toujours un fossé critique entre sa réflexion et son aspect opérationnel. Les recherches ont montré qu'en dépit des progrès réalisés dans son discours, les politiques du FMI dans la région MENA restent largement les mêmes et traitent le genre comme un élément supplémentaire plutôt qu'à prendre en compte dans la restructuration des politiques macroéconomiques.²¹ Ces politiques ont plutôt contribué à exacerber les inégalités de genre, en

¹⁸ *UNCOVERED: THE ROLE OF THE IMF IN SHRINKING THE SOCIAL PROTECTION*. (December 2022). Friedrich Ebert Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/tunesien/19559.pdf>

¹⁹ *A Strategy for IMF Engagement on Social Spending*. (2019, June 10). IMF.

<https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/06/10/A-Strategy-for-IMF-Engagement-on-Social-Spending-46975>

²⁰ Thematic Brief Social Protection. (2021) United Nations Economist Network (UNEN).

https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2021/04/a-tb_on_social_protection.pdf

²¹ *The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia - Oxfam Policy & Practice*. (2020, October 29). Oxfam Policy & Practice. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-gendered-impact-of-imf-policies-in-mena-the-case-of-egypt-jordan-and-tunisi-620878/>

encourageant l'austérité, la réduction des dépenses sociales et la privatisation - autant de mesures qui augmentent la pauvreté et les inégalités, frappant les femmes le plus durement.²²

L'engagement du FMI en faveur de l'égalité de genre dans la région s'est en particulier concentré sur l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, la région MENA étant celle où ce taux est le plus faible au monde (20,2 %).²³ Cependant, le FMI a en même temps encouragé des politiques qui entravent directement ou ignorent les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder à des conditions de travail décentes. Les femmes qui exercent une activité rémunérée occupent "les emplois les moins bien rémunérés et les moins sûrs", en raison de "graves déficits de travail décent dans le secteur privé, de bas salaires, de l'absence de systèmes nationaux de garde d'enfants, de la disponibilité limitée de systèmes de transport public sûrs, fiables et abordables, d'environnements dangereux et du manque d'opportunités d'emplois productifs correspondant au niveau d'éducation des femmes".²⁴ Pour ces raisons, les femmes ont tendance à préférer les emplois dans le secteur public, dont les effectifs sont réduits en raison des politiques du FMI. Pour tous les droits humains affectés par les politiques économiques et fiscales promues par les IFI, les groupes vulnérables sont affectés de manière disproportionnée, y compris les femmes. Cela doit se refléter dans l'approche des IFI en matière de genre.

Le FMI doit :

- Modifier structurellement son engagement en matière de genre, en **adoptant une perspective de politique économique humaniste et féministe qui promeut les droits humains, combat l'inégalité de genre et le changement climatique.**
- Respecter ses obligations²⁵ de donner la priorité à une **budgetisation sensible au genre**, ce qui signifie s'attaquer efficacement à la pauvreté des femmes et aux obstacles économiques à l'égalité des femmes en structurant le commerce, l'investissement, les services publics et l'économie des soins en particulier.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET DETTES

La question de la dette est au cœur de l'inégale jouissance des droits économiques et sociaux dans le monde. Entre 2010 et 2020, la dette publique des pays en développement a augmenté pour atteindre 62,3 %, contre une moyenne de 40,2 % du PIB, avec une forte augmentation en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.²⁶ La région MENA est la région du monde où la dette est la plus élevée en pourcentage du PIB.²⁷

Pendant la pandémie, les pays déjà très endettés n'ont eu d'autre choix que d'emprunter davantage pour faire face à son impact économique, renforçant ainsi un cycle d'endettement sans fin qui affecte gravement leur capacité à investir dans le secteur public et les dépenses sociales. Le service de la dette entrave donc leur capacité à investir dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels,

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ *Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*. (n.d.). <https://gender-financing.unwomen.org/en/resources/b/u/d/budgeting-for-womens-rights-monitoring-government-budgets-for-compliance-with-cedaw>

²⁶ Bohoslavsky, J. P. (2019, July 16). *Effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights :: note I: by the Secretary-General*. United Nations Digital Library System.

<https://digitallibrary.un.org/record/3823559?ln=en#record-files-collapse-header>

²⁷ *A debt pandemic: Dynamics and implications of the debt crisis of 2020*. (2021, March 23). Eurodad.

https://www.eurodad.org/2020_debt_crisis

conformément aux principes susmentionnés énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les gouvernements des pays endettés ne sont pas toujours sans faute : dans certains cas, l'octroi de prêts non viables aurait pu être évité ou réduit par la mise en œuvre d'une approche des droits humains dans l'élaboration de la politique fiscale. Restructurer et alléger d'urgence la dette des pays en difficulté financière leur permettra ainsi d'assurer le service de leur dette extérieure sans compromettre leur capacité à remplir les obligations internationales en matière de droits humains. Toutes les options d'allègement de la dette devraient être envisagées, y compris l'annulation totale d'une telle dette.

Comme le soulignent les Nations unies, l'architecture actuelle de la dette mondiale "a été inefficace à la fois pour prévenir des épisodes répétés d'endettement insoutenable et pour restructurer les dettes, le cas échéant, de manière efficace, équitable et durable".²⁸ Par conséquent, une réforme de cette structure est d'une importance capitale, en particulier compte tenu des crises financières annoncées. Une telle réforme doit mettre au centre le bien-être et la dignité des personnes touchées par la pauvreté, l'inégalité et la discrimination. Elle doit donner la priorité à la justice sociale, à l'équité et aux droits humains.²⁹

Les politiques et procédures susmentionnées du FMI ont entraîné une augmentation significative de la pauvreté, en particulier de la féminisation de la pauvreté. En outre, ces politiques ont contribué à la corruption, à l'inégalité, à la discrimination et à la dégradation de la santé publique et des biens publics. En outre, elles ont soutenu des régimes non démocratiques, leur permettant de conserver le pouvoir et d'exploiter les richesses et les ressources. En conséquence, les pays concernés se sont retrouvés enfermés dans un cercle vicieux d'endettement insoutenable à long terme. C'est pourquoi :

- La communauté internationale doit mettre en place un **mécanisme international indépendant de restructuration de la dette**, conformément aux principes directeurs de l'ONU en matière de dette.³⁰
- Le FMI devrait aider les pays à **restructurer leur dette et soutenir l'annulation de tous les paiements de la dette** des pays à revenu moyen et faible pendant la pandémie et, le cas échéant, après la pandémie.
- Nous appelons les États à faire usage de leur statut de membre des institutions financières internationales et de divers conseils d'administration, et à exiger que les institutions financières internationales adoptent des **politiques en matière de droits humains et contrôlent leur mise en œuvre conformément aux normes relatives aux droits humains**.

De plus, nous appelons les États emprunteurs à :

- **Soumettre leur politique fiscale et l'élaboration de leur budget à un examen et à un débat démocratique et public**, y compris sur la gestion de leur dette.
- **Exhausser les politiques d'allègement de la dette, de défaut stratégique, de restructuration et d'annulation de la dette** avant de demander le renflouement des IFI.

²⁸ ²⁸ Bohoslavsky, J. P. (2019, July 16). *Effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights :: note I: by the Secretary-General*. United Nations Digital Library System.

<https://digitallibrary.un.org/record/3823559?ln=en#record-files-collapse-header>

²⁹ *Our Common Agenda - Policy Brief 6: Reforms to the International Financial Architecture*. (n.d.). Indonesia.

<https://indonesia.un.org/en/238877-our-common-agenda-policy-brief-6-reforms-international-financial-architecture#:~:text=The%20policy%20brief%20calls%20for,and%20regulatory%20frameworks%20to%20address>

³⁰ UN guiding principles on foreign debt A/HRC/20/23: Guiding principles on foreign debt and human rights | OHCHR

Cette prise de position a été rédigée collectivement par le groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels d'EuroMed Droits et est soutenue par:

Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI)

Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)

Arab NGO Network for Development (ANND)

Center for Egyptian Women's Legal Assistance (CEWLA)

Espace Associatif

EuroMed Rights

Lebanese Center for Human Right (CLDH)

Palestinian Human Rights Organization (PHRO)

Phenix Centre for Economics and Informatics Studies

Social Justice Platform (SJP)

Tamkeen

Women's Budget Group